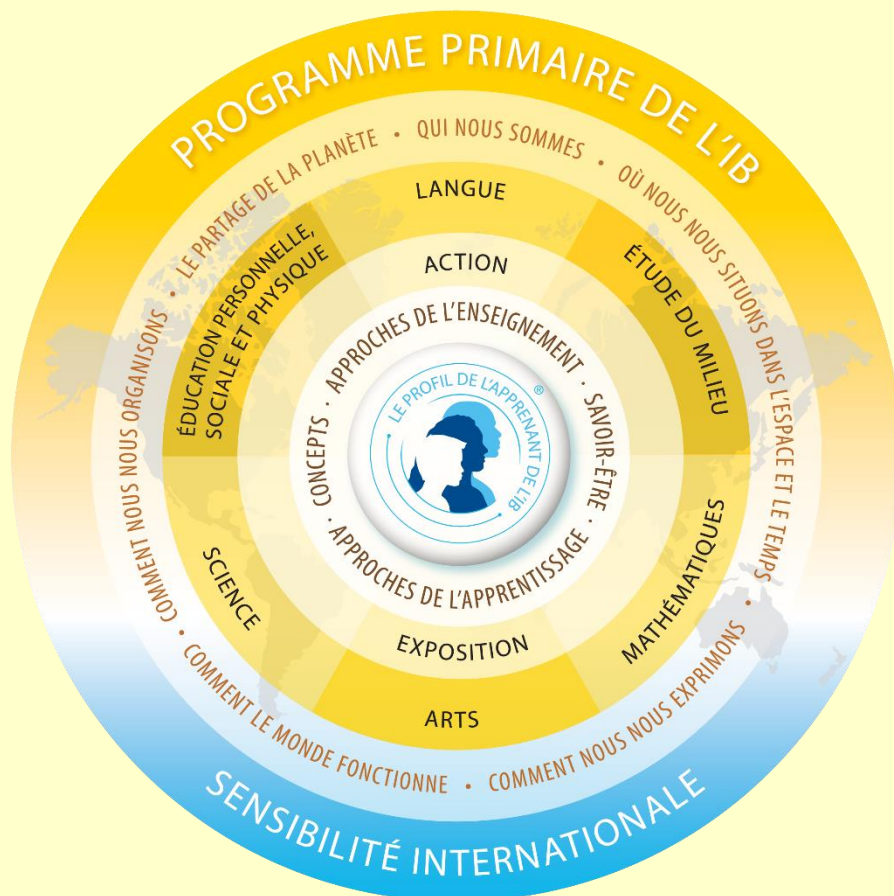




Pour une salle de classe inclusive

Politique d'éducation inclusive



Dernière révision, 28 avril 2022



Tables des matières

Introduction.....	3
Modèle d'intervention	4
Principes IB en matière d'inclusion.....	7
Exemple d'un modèle optimal d'enseignement différencié	8
Différenciation pédagogique.....	9
Droits et responsabilités de la communauté.....	10
Obligations légales.....	12
Tableau MEQ (flexibilité, adaptation, modification).....	13
Consignation.....	14
Comité EHDAA.....	14
Élèves des classes d'accueil et élèves en facilité	15
Bibliographie.....	16
Annexes	16

École Internationale Wilfrid-Pelletier, CSSPÎ

Introduction

La philosophie de notre établissement en matière d'éducation inclusive repose sur le Programme primaire de l'IB et le programme du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Ces programmes ont une vision commune de l'éducation inclusive.

Le ministère de l'Éducation du Québec a fait de l'inclusion l'un de ses principaux enjeux. *Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial, car il est directement lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives. Les principes d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui gouvernent notre système éducatif doivent être appliqués d'abord aux enfants, car le chemin vers la réussite commence tôt et se poursuit tout au long de la vie.*¹

Collaboration

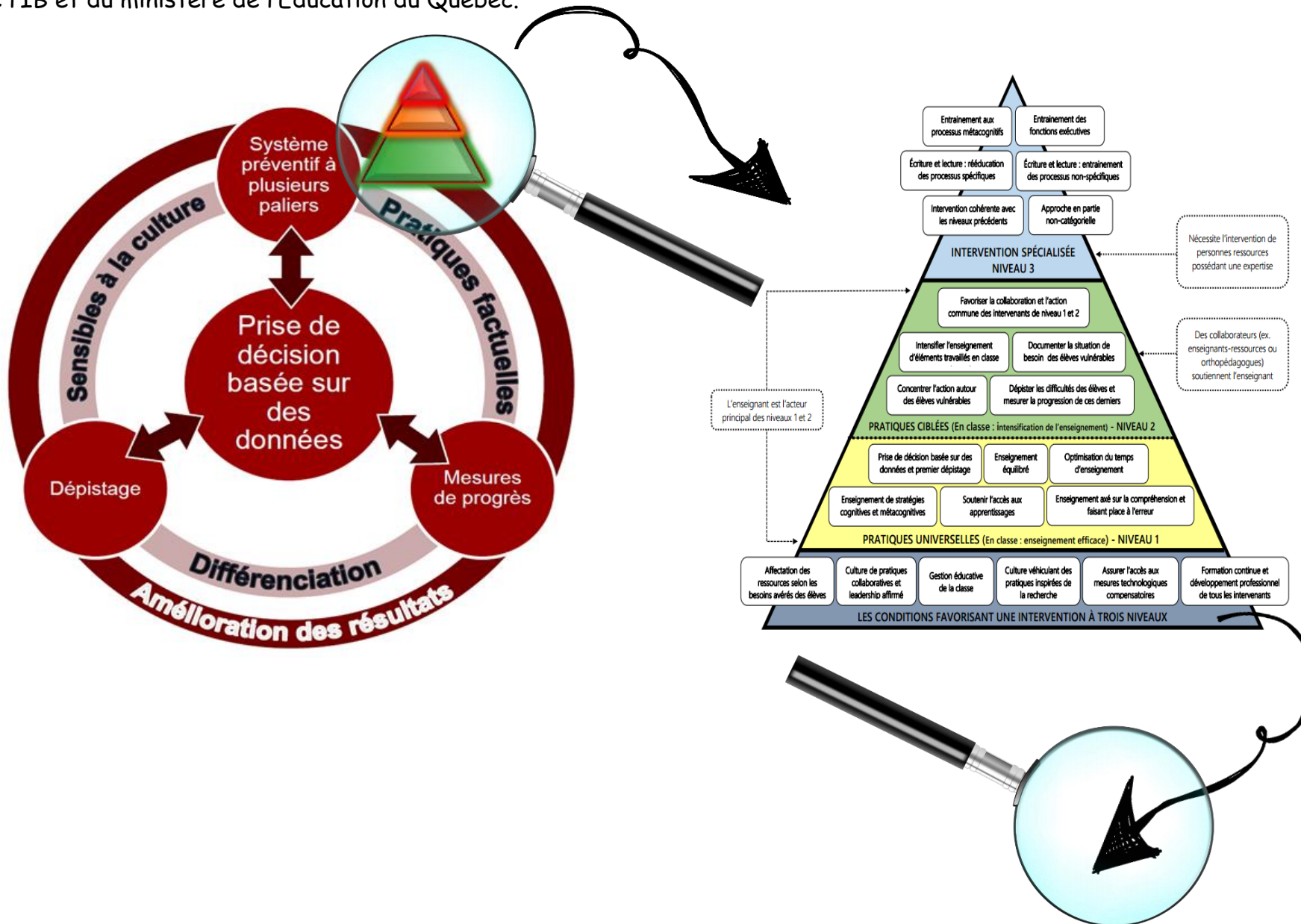
*L'inclusion passe par la mise en place d'une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes dans des « communautés d'apprentissage dynamiques ». Les communautés d'apprentissage dynamiques englobent la communauté scolaire tout entière, et tiennent compte du point de vue de tous les apprenants, de leurs parents et accompagnants, du personnel de soutien et du personnel non enseignant.*²

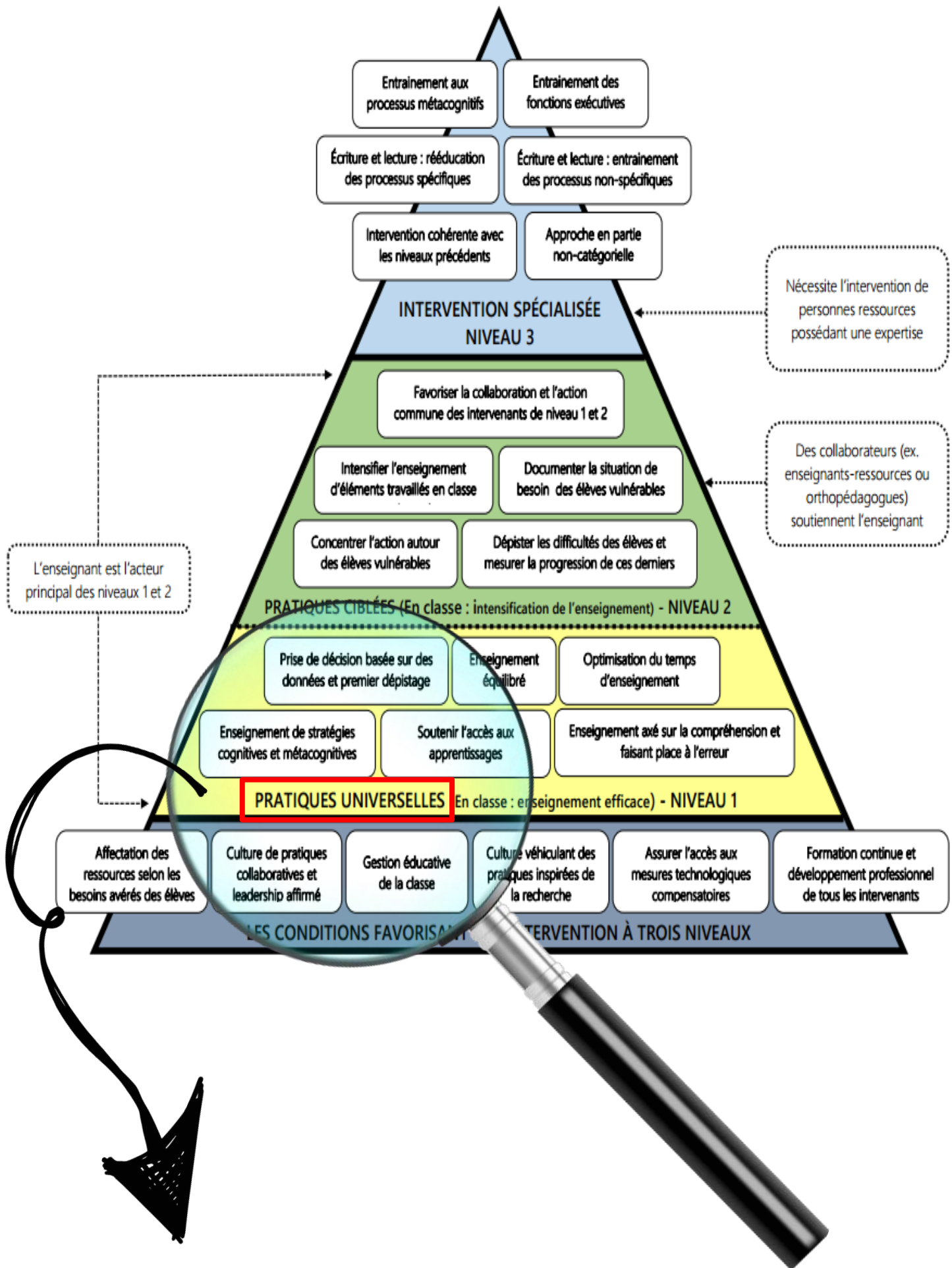
Les résultats obtenus par nos élèves, le dépistage précoce et les observations en salle de classe nous permettent de mieux connaître nos élèves et ainsi adapter nos interventions

¹ Plan stratégique 2019-2023, ministère de l'Éducation du Québec, page 17, Québec 2019

² Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement, 2015
Politique pour une salle de classe inclusive, École Internationale Wilfrid-Pelletier, CSSPÎ. Révisée en janvier 2022 par Lynda Charbonneau, Carmen Roberge et Vincent Robert enseignants, Marc-André Boucher orthopédagogue, Nathalie Fortier coordonnatrice et Tania Di Perna directrice adjointe.

Dans l'objectif d'offrir une éducation inclusive, la politique s'appuie sur ces représentations provenant de la documentation de l'IB et du ministère de l'Éducation du Québec.





Pratiques universelles- Enseignement efficace³

Prise de décision basée sur des données et premier dépistage	Enseignement équilibré	Optimisation du temps d'enseignement
<p>L'enseignant planifie et ajuste continuellement son enseignement en fonction d'observations systématiques réalisées au quotidien. Ces observations portent sur le processus d'apprentissage des élèves, sur le développement de leurs compétences, sur le déploiement des stratégies ou sur le portrait général de la classe. C'est l'enseignant qui procède aux premières mesures de dépistage des difficultés des élèves. En se fondant sur leur évaluation, les enseignants ont ainsi accès à une source d'information à propos de leur propre efficacité.</p>	<p>L'enseignant répartit le temps d'enseignement d'une manière efficace afin de favoriser à la fois l'acquisition de connaissances et le développement de compétences par un équilibre entre exercices et entraînement aux compétences. L'enseignement équilibré signifie aussi que l'enseignant a recours à une variété de stratégies d'enseignement afin de s'adapter aux besoins du contexte et aux besoins des élèves. L'enseignement équilibré fait donc ici référence au concept de flexibilité pédagogique.</p>	<p>Pour que l'enseignement soit efficace, il faut que le temps disponible pour l'apprentissage par les élèves soit utilisé de manière optimale. Pour y arriver il faut entre autres que l'enseignement repose sur une bonne planification, que les intentions pédagogiques de chaque leçon soient claires, que les élèves soient actifs dans leur apprentissage et que l'on mise sur le développement de l'autonomie des élèves pour certaines tâches.</p>
<p>Enseignement explicite de stratégies cognitives et métacognitives</p>	<p>Mise en place de mesures de soutien permettant l'accès à l'apprentissage</p>	<p>Enseignement axé sur la compréhension faisant place à l'erreur</p>
<p>Les élèves qui utilisent des stratégies et qui sont métacognitifs sont des apprenants plus efficaces et autonomes. Or, les élèves en difficulté sont souvent peu stratèges. Le développement des compétences est intimement lié à l'utilisation de stratégies. Il faut donc que l'enseignant utilise les méthodes d'enseignement appropriées et efficaces pour s'assurer du développement de stratégies chez les élèves. L'enseignement explicite est l'une des méthodes qui devraient être privilégiées.</p>	<p>La planification d'une différenciation pédagogique et la mise en place de mesures visant à soutenir l'apprentissage permettent de réduire les effets négatifs des difficultés sur les apprentissages; de contourner les difficultés qui empêchent les élèves de bénéficier de l'enseignement. Les mesures d'adaptation technologiques sont ici à considérer.</p>	<p>Il est important que les enseignants entretiennent une culture d'attentes élevées en classe quant à l'engagement cognitif des élèves. Pour progresser, il faut que les élèves soient soumis à des défis substantiels et raisonnables. L'erreur doit être perçue comme faisant partie du processus d'apprentissage. Il faut développer des pratiques évaluatives qui ont d'abord pour fonction le soutien à l'apprentissage.</p>

³ CSPÎ, Intervention à trois niveaux en contexte d'apprentissage-enseignement. Cadre de référence, réponse à l'intervention. Intervention à trois niveaux en contexte d'apprentissage-enseignement

Principes de l'IB en matière d'enseignement axé sur la diversité d'apprentissage

L'affirmation de l'identité

L'élève doit occuper une place centrale dans tout apprentissage afin de favoriser l'estime de soi. Les élèves ayant une identité positive sont plus à même de prendre les risques nécessaires pour réussir leur apprentissage. Un modèle positif de l'identité permet de s'assurer que tous les élèves sont visibles et valorisés. Il s'agit d'un modèle dans lequel tous les apprenants reconnaissent qu'il est possible de changer les choses dans leur propre vie et dans la société.

Valorisation des connaissances antérieures

Elles fournissent la base sur laquelle développer tout nouvel apprentissage. On ne peut pas supposer que les élèves auront nécessairement les mêmes connaissances préalables ou qu'ils seront capables d'apprendre de la même manière.

Par conséquent, les enseignants doivent :

- Évaluer efficacement les connaissances, les points forts et les centres d'intérêt existants ;
- Reconnaître qu'il peut y avoir des lacunes ou des chevauchements dans l'apprentissage ;
- Travailler avec les élèves afin d'établir des profils d'apprentissage individuels qui serviront à orienter l'enseignement et l'apprentissage ;
- Utiliser explicitement les compréhensions préalables des apprenants afin de favoriser les nouveaux apprentissages ;
- Tenir compte des acquis préliminaires lors de la conception, de la différenciation et de la planification des nouveaux apprentissages.

L'étayage

Cela implique de développer l'autonomie et de fournir un accès au programme d'études à tous les élèves. Une évaluation des acquis préliminaires est essentielle afin de pouvoir introduire des étapes plus petites dans le processus d'apprentissage et de soutenir les élèves tandis qu'ils travaillent à la maîtrise de l'objectif d'apprentissage tout en recevant un retour d'information constructif à chaque étape de l'apprentissage. **Les stratégies d'étayage**, telles que le pré-enseignement, les démonstrations, l'apprentissage expérientiel, la mémorisation par bloc des informations, les aides visuelles, les modèles et les organisateurs graphiques, peuvent être conçues de manière à diminuer le recours à des questions ou énoncés incitatifs au fil du temps et à favoriser l'autonomie.

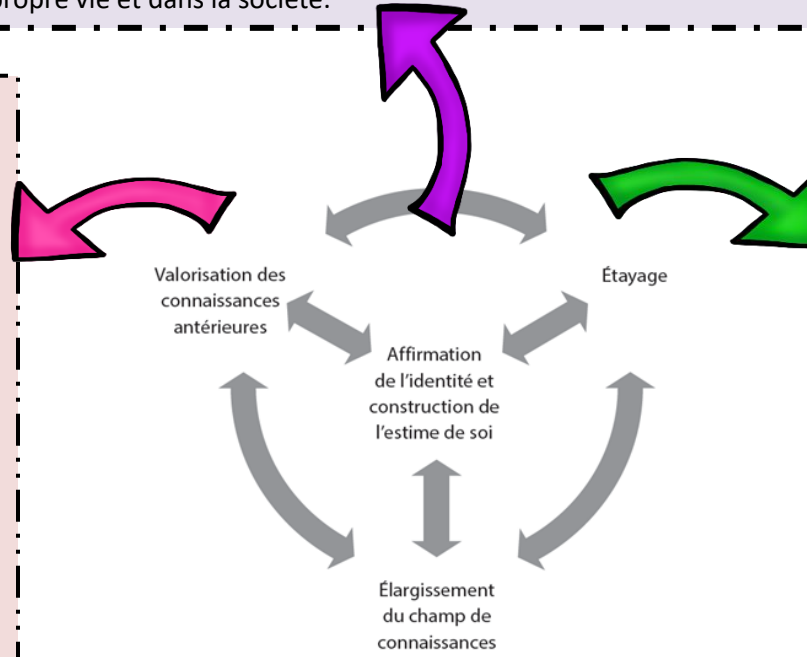


Figure 1
Représentation visuelle des quatre principes de bonnes pratiques dans un cycle d'apprentissage tenant compte des besoins éducationnels spéciaux dans le cadre de l'IB

Élargir le champ de connaissances grâce à :

Approches de l'enseignement et de l'apprentissage de l'IB	Enseignement tenant compte de la variabilité des apprenants	Création d'environnements d'apprentissage optimaux	Évaluation	Collaboration	Technologie
---	---	--	------------	---------------	-------------

Exemple d'un modèle optimal d'enseignement différencié

Modalités

Niveau	Fonction	Qui s'en charge?	Il vise à...
1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement universel : N1 ➤ En classe ➤ Avec tous les élèves ➤ Régime pédagogique : 60 à 90 minutes par jour 	<p>Enseignants titulaires</p> <p>Avec le soutien de la ressource enseignante</p>	Permettre à tous les élèves de développer les compétences attendues.
2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement supplémentaire: N1 + N2 ➤ Intervention préventive sur les habiletés prédictives ➤ Intensité moyenne: 30 min, 3-4x sem. ➤ Petits groupes de 3-5 élèves ➤ Bloc de 8-12 sem. 	<p>Enseignants titulaires</p> <p>Avec le soutien de: Ressources enseignantes Orthopédagogues</p>	Offrir une intervention intensive à un ou à plusieurs sous-groupes d'élèves qui rencontrent des difficultés semblables.
3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement intensif: N1 + N3 ➤ Intervention rééducative ➤ Intensité forte: 30-60 min/jour ➤ Petits groupes de 1-3 ➤ Bloc de 8-12 sem. 	Orthopédagogue ou professionnel	Offrir une intervention plus intensive pour les élèves dont les difficultés persistent.

Ce modèle proactif mise sur la prévention des difficultés. Il vise à « mettre rapidement en place des interventions dans le but d'éviter que les difficultés rencontrées par les élèves ne s'aggravent » (Trudeau, 2010). Bien entendu, ces interventions proactives se doivent d'être basées sur des recherches en éducation afin de leur assurer un plus haut degré d'efficacité. Cet enseignement efficace est l'un des principes de base de la réponse à l'intervention, lequel vise à assurer à tous des interventions universelles de qualité.

Dans la classe, la différenciation pédagogique prend plusieurs formes. Elle peut toucher le processus, les contenus, la production ou la structure du travail. Dans le cadre de cette différenciation, le personnel de l'école a recours à la flexibilité, à de l'adaptation ou de la modification.

La différenciation pédagogique

Introduction⁴

Pour relever le défi de la réussite de tous les élèves, les intervenants scolaires sont invités à mettre en œuvre la différenciation pédagogique. Les orientations ministérielles, données notamment dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), présentent la différenciation pédagogique comme le principal levier pour amener tous les élèves à la réussite.

Le soutien à apporter à un élève ayant des besoins particuliers relève de la différenciation, soit la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation ou la modification.

Les formes

Flexibilité pédagogique

- Principal levier pour prendre en compte l'hétérogénéité de la classe.
- Soutien à tout élève, incluant ceux qui présentent des besoins particuliers. (source: MELS, 2014)
- Pratiques à haut rendement d'efficacité, validées par la recherche

Adaptation

Mesures permettant de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves et d'en faire la démonstration. (source: MELS, 2014)

Modification

Réduction des attentes par rapport aux exigences du PFEQ, sans utiliser le contenu d'un cycle ou d'une année antérieurs. (source: MELS, 2014)

Vision systémique

3 clés

Démarche d'analyse pour déterminer si le moyen retenu relève de la flexibilité pédagogique, d'une mesure d'adaptation ou de la modification¹.

⁴ Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, MEES

Droits et responsabilités de la communauté envers la salle de classe inclusive

Communauté	Droits et responsabilités
Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et promouvoir un agir professionnel intègre et critique guidé par des visées d'équité et d'inclusion. • Organiser et piloter l'environnement éducatif de manière à reconnaître et favoriser l'action de tous les membres de la communauté éducative face aux exclusions. • Promouvoir et soutenir le développement de pratiques éducatives et pédagogiques, de curriculums et d'activités extrascolaires équitables, justes, différenciées et inclusives des identités, expériences et besoins individuels et collectifs des élèves. • Développer avec l'équipe-école une culture et une organisation encourageant et prenant en compte les multiples points de vue et apports des élèves, des familles, du personnel scolaire et des autres membres de la communauté éducative. • Assurer le développement de ses compétences et soutenir le développement de celles de son personnel. • Connaître et comprendre les particularités du contexte et du milieu. • Planifier, organiser, évaluer et réguler l'utilisation des ressources de l'établissement et en rendre compte. • Soutenir et encadrer le personnel en vue de favoriser la réussite des élèves. • Porter la vision pédagogique dans son établissement et s'assurer de la qualité de l'environnement éducatif. • S'assurer du respect des droits, agir contre toute forme illégale de discrimination et d'injustice et mobiliser l'équipe-école et les élèves en ce sens. • Mettre en œuvre les moyens facilitant tous les types de transitions scolaires afin qu'elles ne nuisent pas à la réussite éducative et à l'atteinte du plein potentiel de chaque élève. • S'assurer du respect des encadrements légaux dans l'évaluation des compétences disciplinaires ou des besoins de services adaptés, dans l'intérêt des élèves et dans une perspective d'inclusion scolaire.

Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Créer dans la classe un environnement qui prise et englobe la diversité des apprenants. • Valoriser et utiliser la diversité des perspectives culturelles pour améliorer l'apprentissage ; • Communiquer avec les parents afin de comprendre quelle est la meilleure façon de travailler ensemble pour atteindre les objectifs communs. Travailler sur le lien gagnant école-famille. • Utiliser explicitement les connaissances antérieures des apprenants pour différencier les tâches et les activités qui permettront de construire les nouvelles connaissances nécessaires aux nouveaux apprentissages ; • Noter sur des fiches d'apprentissage les renseignements qui aideront à planifier la différenciation ultérieure et qui guideront l'enseignement ; • Prévoir, lors de la planification d'un plan de travail ou d'une leçon, le temps et les stratégies nécessaires pour tenir compte des connaissances antérieures dans l'édification du savoir. • Utiliser l'étayage. • Aider les apprenants à élargir leur champ de connaissances en combinant des attentes élevées, de nombreuses activités centrées sur l'apprenant et des occasions d'interagir, ainsi que des documents et des expériences riches au niveau pédagogique. • Soutenir les apprenants pour développer les compétences requises pour défendre leurs droits. • Droit à la formation en matière d'inclusion.
Personnel non-enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'évaluation professionnelle de certains élèves afin de soutenir les enseignants dans leur rôle. • Soutenir les enseignants dans la mise en place des moyens qui permettent l'adaptation ou la modification chez certains élèves (EHDAA). • Soutenir directement les élèves.
Élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'agentivité et prendre son apprentissage en charge et soutenir les autres dans leurs apprentissages. • Participer aux prises de décision concernant son apprentissage. • Avoir l'occasion de réfléchir sur son apprentissage.

	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'occasion de développer les qualités du profil de l'apprenant. • Droit à un enseignement inclusif. • Droit à un soutien qui correspond à ses besoins.
Parents	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les enseignants afin de comprendre quelle est la meilleure façon de travailler ensemble pour atteindre les objectifs communs. • S'engager envers le lien gagnant école-famille. • Droit à un soutien et une compréhension face au développement de son enfant.
Coordonnatrice	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en collaboration avec la direction et le personnel de l'établissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'inclusion.

Obligations légales

Le centre de Services scolaire de la Pointe-de-l'Île a une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cette politique est en accord avec Article 235, L.I.P. (Loi sur l'instruction publique).

Fondements

L'élaboration de la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage s'appuie sur:

- 1.2.1 Les chartes des droits et libertés de la personne;
- 1.2.2 La Loi sur l'instruction publique;
- 1.2.3 Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- 1.2.4 Les conventions collectives;
- 1.2.5 L'Entente de complémentarité des services MÉLS-MSSS;
- 1.2.6 La Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- 1.2.7 Les codes des professions;
- 1.2.8 La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- 1.2.9 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tableau du MEQ⁵

Distinctions entre le soutien relevant de la flexibilité pédagogique, celui relevant des mesures d'adaptation et celui relevant des modifications

Flexibilité pédagogique	Mesure d'adaptation	Modification
Permet de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves et d'en faire la démonstration	Permet de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves et d'en faire la démonstration	Permet de réaliser les apprentissages prévus pour l'élève dans le cadre de son PI et d'en faire la démonstration
Répond à un besoin qui se présente ponctuellement ou en complément à une mesure d'adaptation	Répond à un besoin qui se présente dans plusieurs contextes	Mise en place de façon exceptionnelle pour permettre une progression différente de celle prévue pour l'ensemble des élèves québécois
Planifiée par l'enseignant	Planifiée de manière concertée dans le cadre de la démarche du PI	Planifiée de manière concertée dans le cadre de la démarche du PI
Mise en œuvre pour une période d'enseignement ou pour quelques activités	Mise en œuvre dans les matières pour lesquelles la mesure d'adaptation est requise	Mise en œuvre dans les matières pour lesquelles la modification est requise
		Un signe distinctif apparaît au bulletin

⁵ Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, 2014.

Consignation

Lors de la planification collaborative, chaque équipe-niveau prépare l'enseignement différencié en fonction des élèves, de l'idée maîtresse et des activités planifiées.

Il est important de tenir compte des élèves ayant une grande facilité d'apprentissage autant que des élèves rencontrant une difficulté. Ceux-ci ont besoin de défis supplémentaires afin de s'engager pleinement dans leur apprentissage.

Lorsque des mesures d'adaptations ou de modifications sont requises, celles-ci sont planifiées et convenues en équipe multidisciplinaire. Elles sont ensuite consignées au plan d'intervention de l'élève. L'élaboration du plan d'intervention se réalise en concertation avec les professionnels concernés, la direction, les parents et l'élève.

Comité EHDAA

À l'école internationale Wilfrid-Pelletier, on retrouve un comité EHDAA (Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Ce comité a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves HDAA. Ces recommandations portent notamment sur :

- Les besoins de l'école en rapport avec ces élèves;
- L'organisation des services sur la base des services disponibles.
- Les critères d'utilisation des services et la distribution des services dans l'école.

Ce comité fait partie des structures mises en place pour veiller à respecter nos obligations légales.

Élèves provenant des classes d'accueil et du service de francisation

Pour faciliter l'apprentissage du français des élèves non francophones qui ne parlent pas suffisamment la langue française, le CSSPI offre la classe d'accueil.

Après son séjour à l'accueil, l'élève est intégré en classe ordinaire à son école de quartier. Une fois arrivés au sein de notre établissement, ces élèves ont droit à un soutien linguistique selon les ressources disponibles.

Élèves en grande facilité d'apprentissage

Depuis l'année scolaire 2021-2022, le Centre de service scolaire octroie un budget pour soutenir les élèves en facilité d'apprentissage et aussi pour les élèves en douance.

Bibliographie

- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB, mai 2016, mise à jour mai 2020, 39 pages.
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Aménagements à des fins d'accès et d'inclusion : parcours décisionnel, 2019, 1 page.
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, mise à jour en avril 2020, 34 pages.
- BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement, 2015, mise à jour novembre 2019, 25 pages.
- BOUCHARD, Éric et al. CSPÎ, Intervention à trois niveaux en contexte d'apprentissage-enseignement. Cadre de référence, réponse à l'intervention. Intervention à trois niveaux en contexte d'apprentissage-enseignement. 2 pages
- CSSPÎ. Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, septembre 2014, 20 pages.
- MEQ. Les adaptations possibles lors des épreuves ministérielles, mai 2016, 19 pages
- MEQ. Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, 2014, 16 pages
- MEQ, Exemples de flexibilités pédagogiques, 2021
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/differenciation-pedago_outil-complementaire1.pdf
- MEQ. Politique de la réussite éducative, 2017, 84 pages
- Site web *Une école montréalaise pour tous* <https://ecolemontrealaise.info/a-propos/mission-visees-et-axes-dintervention/>
- Dépliant *Une école montréalaise pour tous*, 2 pages <https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2021/10/UEMPT-2020-Depliant.pdf>

Annexes



Adaptations possibles lors des épreuves ministérielles

Questions	Réponses	Conditions
Est-ce que l'élève a le droit d'utiliser son dictionnaire électronique et numérique?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et que l'élève l'utilise sur une base régulière.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le modèle choisi, il faut s'assurer que l'élève prenne ses décisions de façon autonome. • Le dictionnaire ne doit pas permettre de traduction de phrase automatisée. • Lexibook est autorisé seulement s'il est indiqué dans le plan d'intervention. • Les autres élèves: les dictionnaires électroniques sont des versions électroniques du dictionnaire papier donc peuvent être autorisés avec entente avec directeur de la sanction des études (DES) • Franklin permet la traduction donc n'est pas autorisé dans les épreuves de langue. • IPAD-Antidote Ardoise, doit être en mode « avion »
Est-ce que l'élève peut lire son texte à l'aide d'un logiciel de synthèse vocale?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et que l'élève l'utilise sur une base régulière.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il faut faire une demande à DSE- diffusion@education.gouv.qc.ca pour obtenir la copie numérique des documents ministériels.</i> • <i>Il faut faire une demande au programme de Documents numériques accessibles (DONA) https://copibecdona.ca/ pour obtenir la copie numérique des cahier ou documents de l'élève.</i> • <i>La gestion de ces mesures et l'utilisation des versions électroniques relève de la personne responsable de la sanction des études de l'organisme scolaire.</i>
Est-ce que l'élève peut écrire son texte à l'ordinateur?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et que l'élève l'utilise sur une base régulière.	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère reconnu 12 points avec un pied de page indiquant le nom de l'élève, son code permanent, le nom de la surveillante ou du surveillant, le code des épreuves et la date d'administration.
Est-ce que l'élève peut utiliser la calculatrice lors de l'épreuve de Mathématique?	Épreuve de 6 ^e année : Oui, pour la compétence 1 (Résoudre une situation-problème)	Primaire : <ul style="list-style-type: none"> • Si modification, la note n'entre pas dans la moyenne du groupe et n'est pas inclus dans le résultat final. (Épreuve obligatoire = régulation)

	<p>Non, pour la compétence 2 (Situations d'application + questionnaire : démarche est importante ainsi que la réponse) si calculatrice = Modification</p> <p><i>En contexte d'apprentissage : appartient au jugement de l'enseignant.</i></p>	
Est-ce que les élèves peuvent enregistrer leurs réponses sur une application IPAD pour ensuite se réécouter et écrire leurs réponses?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et que l'élève l'utilise sur une base régulière.	<ul style="list-style-type: none"> • Sous supervision et fait seul. • Il faut demander l'autorisation à la DSE. • Il faudrait privilégier l'enregistreur plutôt que le IPAD.
Est-ce que les élèves peuvent utiliser le correcteur de Word?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et est utilisée régulièrement par l'élève.	
Est-ce que les élèves peuvent utiliser le correcteur d'Antidote?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et est utilisée régulièrement par l'élève. Antidote n'est généralement pas utilisé au primaire. En général: WordQ	Attention : Antidote n'est pas autorisé lors des évaluations d'histoire et de sciences, car l'élève peut aller chercher de l'information. L'utilisation du dictionnaire n'est pas autorisée lors de ces épreuves et cette fonction ne peut pas être bloquée dans ce logiciel.
Est-ce que les élèves peuvent utiliser le logiciel de synthèse vocale « SpeakQ »?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et est utilisée régulièrement par l'élève.	Mais la fonction de dictée vocale doit être désactivée lors des épreuves d'écriture sinon le critère orthographe lexicale et grammaticale ne pourra pas être évalué = modification .

Est-ce qu'il est permis d'agrandir la copie de l'examen pour un élève qui a un plan d'intervention?	Ce n'est pas l'école qui agrandit les documents, mais le MEQ .	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut faire une demande à la DSE. • Pour élèves avec des problèmes visuels seulement.
Un élève peut avoir droit à combien de temps supplémentaire?	Oui, si la mesure est inscrite au PI et est utilisée régulièrement par l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à un tiers du temps (1/3), dans la même journée et s'assurer que l'élève ne soit pas en contact avec les autres élèves aux pauses et au dîner.
Que faire si un élève a besoin de plus du « un tiers du temps » supplémentaire (50% ou 100%)?	Si la mesure est inscrite au PI et est utilisée régulièrement par l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut demander l'autorisation à la DSE. • L'épreuve doit être complétée dans la même journée et il faut s'assurer que l'élève ne soit pas en contact avec les autres élèves aux pauses et au dîner.
Qu'est-ce que le e-text? À quelle occasion et comment dois-je en faire la demande?		E-text : Destiné exclusivement aux élèves qui sont non voyant en langue et en histoire, la version e-text est encryptée avec un code exclusif. Pour pouvoir être autorisé à utiliser la version e-text, il faut utiliser le formulaire de demandes particulières d'adaptation sur lequel il faut indiquer pour chaque élève si vous souhaitez obtenir une version en braille, agrandie ou e-text.
Que faire pour les élèves qui n'ont pas de plan d'intervention?		Lorsque l'élève ne possède pas de plan d'intervention ou que les mesures envisagées n'y sont pas prévues, la direction de l'école doit présenter à la Direction de la sanction des études un rapport d'évaluation réalisé par un professionnel reconnu par l'établissement scolaire . Ce rapport doit faire état du besoin particulier de l'élève et de la nécessité de l'utilisation des mesures pertinentes. De plus, une lettre de la direction de l'établissement, qui confirme que l'élève a utilisé ces mesures en cours d'apprentissage et que leur utilisation répond à un besoin particulier, doit être jointe à la demande.
Au niveau de la flexibilité, quels sont les applications et les		Il faut obtenir une entente avec la DSE.

<p>outils web permis et interdits aux épreuves ministérielles pour les élèves qui n'ont pas de plan d'intervention? Nous sommes un établissement où les élèves utilisent Leur appareil numérique personnel (ou les appareils de l'école).</p>		
---	--	--

Mesures d'adaptation autorisées par le MEES
si inscrites au Plan d'intervention⁶

Service reçu :

- Bénéficiaire de Service EOSPS**
- Bénéficiaire de Service Mesure 30810 (ordinateur)**

Durée de l'épreuve :

- Prolongation de la durée prévue de l'épreuve jusqu'à un maximum équivalent au tiers du temps alloué**

Aide à la lecture de l'épreuve :

- Présence d'un accompagnateur qui peut lire des textes d'épreuves à l'élève, sauf dans le cas où la compétence à lire est évaluée (en langue d'enseignement et en langue seconde).**
- La transcription des épreuves en braille (Formulaire des demandes d'agrandissement et braille)**
- L'agrandissement en 16 points de l'ensemble des épreuves (Formulaire des demandes d'agrandissement et braille)**
- Utilisation d'un appareil de lecture (télé-visionneuse, loupe, zoom texte)**
- Utilisation d'un magnétophone ou d'un logiciel d'enregistrement numérique (ex : Audacity)**
- Synthèse vocale (Ordinateur)**

⁶ LE guide de la sanction des études, MEES, chapitre 5 Liste des adaptations du système SPI Politique pour une salle de classe inclusive, École Internationale Wilfrid-Pelletier, CSSPÎ. Révisée en janvier 2022 par Lynda Charbonneau, Carmen Roberge et Vincent Robert enseignants, Marc-André Boucher orthopédagogue, Nathalie Fortier coordonnatrice et Tania Di Perna directrice adjointe.

Aide à l'écriture de l'épreuve :

- Prédicteur de mots (Ordinateur)**
- Utilisation d'un **réviseur et correcteur numérique** (ex : **Antidote**)
- Idéateur** (ex : **Inspiration**)
- Reconnaissance vocale**
- Dictionnaire électronique** ou dictionnaire intégré à un logiciel (ex: **Antidote**)
- Utilisation de divers outils permettant d'écrire (ex : **ordinateur, MS Word**)

Accompagnement et surveillance :

- Présence d'un accompagnateur qui peut lire pour l'élève (sauf en épreuve de lecture)
- Passation de l'épreuve dans un **endroit isolé avec surveillance**